



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2023-25

AVIS est donné que le conseil municipal de Val-d'Or a adopté le règlement 2023-25 amendant le règlement 2013-31 désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entre en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 30 août 2023.

Signé

Me Katy Veilleux, notaire

Greffière



RÈGLEMENT 2023-25

Règlement amendant le règlement 2013-31 désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender le règlement 2013-31 conformément aux dispositions ci-après mentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance du conseil municipal tenue le 8 août 2023, et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLES

Article 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2.

Le règlement 2013-31 désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infractions est amendé ainsi qu'il suit :

2.1 En remplaçant à l'article 3 le texte suivant « ainsi que le coordonnateur aux permis, inspection et environnement » par ce qui suit :

« , l'agent du patrimoine immobilier, le conseiller en urbanisme, le coordonnateur en environnement et le technicien en environnement »

2.2 En ajoutant à la fin de l'énumération de l'article 3, le point suivant :

- *Règlement concernant le site patrimonial classé du Village-minier-de-Bourlamaque.*

Article 3.

Sauf les modifications prévues à l'article 2 ci-dessus, toutes les autres dispositions du règlement 2013-31 demeurent inchangées.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTION, le 21 août 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR, le 30 août 2023.

Signé

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

Signé

**KATY VEILLEUX, notaire
Greffière**